

Désignation de bénéficiaire RBC® – Compte en fiducie d'entreprise

(100 bénéficiaires ou plus)

Téléversement groupé – Guide d'utilisation



Table des matières

Objectif du présent guide	1
Aperçu	1
Principales exigences	2
Remarques essentielles	3
Recommandations	3
FAQ.....	4
Objectif du présent tableau de référence.....	6

Objectif du présent guide

Le présent guide vise à assurer l'exactitude et l'uniformité des renseignements sur les bénéficiaires pour les comptes assurés par la SADC. Suivez attentivement ces instructions pour éviter les retards de traitement et assurer la conformité aux exigences de la SADC.

Vous pouvez utiliser la grille de désignation de 100 bénéficiaires ou plus de la SADC accessible à rbc.com/sadc, ou créer votre propre fichier en respectant les exigences ci-dessous, puis soumettre vos dossiers de bénéficiaires directement à votre représentant RBC.

Incidence du défaut de fournir des renseignements à jour sur les bénéficiaires de fonds en fiducie

Si vous ne fournissez pas à RBC les renseignements requis et ne les maintenez pas à jour, les dépôts admissibles que vous détenez en fiducie pour le compte d'autres personnes pourraient ne pas bénéficier de la protection d'assurance-dépôts distincte offerte par la SADC, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par bénéficiaire. La SADC se fie aux renseignements les plus récents figurant dans nos dossiers pour protéger vos dépôts.

Nota : Si un compte en fiducie n'est pas désigné comme tel dans nos dossiers, les fonds détenus dans ce compte peuvent être regroupés avec tous les autres comptes du déposant aux fins de la détermination de la protection assurable maximale de la SADC.

Aperçu

La Banque Royale du Canada est fière d'être membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). La SADC exige que nous conservions des renseignements à jour sur votre compte en fiducie et vos bénéficiaires dans nos dossiers afin de garantir que ces dépôts restent bien protégés par l'assurance-dépôts.

À titre de fiduciaire détenant des dépôts pour le compte d'autres personnes, vous devez respecter certaines obligations pour faire en sorte que ces dépôts demeurent protégés par la SADC jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par bénéficiaire.

Vous devez :

- Confirmer que le dépôt est détenu en fiducie (c.-à-d. pour le compte d'autres personnes) ;
- Fournir le nom complet de chaque fiduciaire du dépôt et l'adresse d'au moins l'un d'eux ;
- Indiquer le nom complet et l'adresse de *chaque bénéficiaire* du compte de dépôt que vous détenez en fiducie pour lui ; et
- Si le compte de dépôt comprend plus d'un bénéficiaire, indiquer les *droits de chaque bénéficiaire* sur les fonds détenus dans le compte en fiducie, exprimés en montant (\$) ou en pourcentage (%).



Vous avez besoin de soutien supplémentaire ? Pour de plus amples renseignements sur vos fonds en fiducie et les responsabilités des déposants fiduciaires, veuillez consulter la FAQ pour les entreprises clientes à l'adresse rbc.com/sadc ou communiquer avec votre représentant RBC.

Principales exigences

1. Un bénéficiaire par ligne

Chaque ligne de la grille doit contenir les renseignements d'un **bénéficiaire seulement**.

2. Une grille par compte

Soumettez un **modèle distinct pour chaque compte**.

3. Type de bénéficiaire

Le tableau ci-dessous souligne les principales différences entre les bénéficiaires particuliers et les entreprises bénéficiaires ainsi que la limite de caractères.

Type de bénéficiaire	Zones obligatoires	Zones facultatives
Bénéficiaire particulier	Prénom (max. 25 caractères) Nom de famille (max. 25 caractères) Adresse (max. 50 caractères) Ville/municipalité (max. 35 caractères) Code postal (max. 10 caractères) Province/État (max. 2 caractères) Pays (max. 75 caractères, nom complet requis, p. ex. Canada, et non CA)	Second prénom (max. 20 caractères) App/unité (max. 50 caractères, à utiliser si l'adresse dépasse la limite)
Entreprise bénéficiaire	Nom de l'organisation* (max. 160 caractères) Adresse (max. 50 caractères) Ville/municipalité (max. 35 caractères) Code postal (max. 10 caractères) Province/État (max. 2 caractères) Pays (max. 75 caractères, nom complet requis) * Ignorer les zones : Prénom, Second prénom et Nom de famille	App/unité (max. 50 caractères)

4. Renseignements sur l'adresse

- Utilisez la zone **App/unité** si l'adresse dépasse la limite de caractères (p. ex., pour les numéros d'appartement ou d'unité).
- Les zones **Code postal** et **Province/État** sont obligatoires pour les **adresses au Canada et aux États-Unis**.

5. Droit du bénéficiaire d'une fiducie

- Obligatoire** : Indiquez les droits en **pourcentage (%)** ou en **montant en dollars (\$)**.
- Règle de cohérence** : Tous les bénéficiaires figurant dans la grille doivent utiliser la **même unité** (en % ou en \$). Il est interdit d'utiliser plusieurs unités.
- Validation** :
 - En % : le total **ne doit pas dépasser 100 %**.
 - En \$: le total doit **correspondre exactement au solde de compte total** indiqué sur la formule de désignation de bénéficiaire.

Exemple de la mise en page :

Nom de l'organisation	Prénom	Second prénom	Nom de famille	Adresse	Ville/ municipalité	Code postal	Province/ État	Pays	% ou \$	Valeur
	John	J.	Doe	123 Front Street	Toronto	L5L5L5	ON	Canada	%	25
Disney World				1 Magic Kingdom	Orlando	13245	FL	États-Unis	%	75

Remarques essentielles

- Les zones obligatoires doivent être remplies afin d'éviter les rejets.
- Assurez-vous que le **total des droits des bénéficiaires** correspond à l'unité précisée.
- Pour les adresses internationales, incluez le **nom complet du pays** (p. ex., *France*, et non *FR*).
- Pour respecter les limites de caractères pour les abréviations de province et d'État, **utilisez les abréviations normalisées fournies dans le tableau de référence à la fin de ce document**. Assurez-vous également de respecter l'**identification des pays** comme indiqué dans ce même fichier.

Nota : Vérifiez toujours l'exactitude des renseignements fournis dans le tableau, car les abréviations peuvent varier selon la région ou le système.

Recommandations

- Vérifiez l'exactitude de vos données avant de les soumettre
- **Communiquez avec votre représentant RBC** pour obtenir des précisions sur les cas complexes.

Le respect de ces instructions garantit la conformité aux exigences de la SADC et accélère le traitement.

FAQ

1. Quel format de fichier faut-il utiliser pour l'option de téléversement groupé ?

Vous pouvez créer votre fichier dans **Excel ou une autre application**, puis l'enregistrer en format **CSV UTF-8 (délimité par des virgules) (*.csv)**. Ce format assure la compatibilité avec le processus de téléversement groupé.

2. Puis-je utiliser le processus de téléversement groupé de bénéficiaires si j'ai moins de 100 bénéficiaires ?

Non, le processus de **téléversement groupé n'est offert que pour 100 bénéficiaires ou plus**. S'il y a moins de 100 bénéficiaires :

- Remplissez la formule de **désignation de bénéficiaire** (par voie numérique à rbc.com/sadc ou manuellement) et envoyez-la à :

Banque Royale du Canada

À l'attention de : SADC Comptes d'entreprise (Unité 05193)

C.P. 4509, succ. A – YMC 3^e étage

Toronto (Ontario) M5W 4K5

- Vous pouvez également fournir une **version imprimée** de vos dossiers, comprenant tous les renseignements obligatoires sur les bénéficiaires :
 - Prénom
 - Nom de famille
 - Adresse
 - Ville
 - Province (obligatoire pour le Canada et les États-Unis)
 - Pays
 - Code postal (obligatoire pour le Canada et les États-Unis)
 - Droit du bénéficiaire de la fiducie

3. Les fiduciaires professionnels doivent-ils fournir des renseignements sur les bénéficiaires ?

Non. RBC n'est pas tenue de conserver les renseignements sur les bénéficiaires des comptes de fiduciaire professionnel.

Les **fiduciaires professionnels** qui satisfont aux exigences de la SADC peuvent désigner des comptes en fiducie comme **comptes de fiduciaire professionnel (CFP)** et ont les obligations principales suivantes :

- Communiquer avec nous et demander qu'une partie ou l'ensemble de vos comptes en fiducie soient désignés comme comptes de fiduciaire professionnel ;
- Confirmer le ou les comptes en fiducie que vous voulez désigner comme comptes de fiduciaire professionnel ;
- Fournir les renseignements suivants sur le fiduciaire professionnel ou le premier agent (si le fiduciaire professionnel n'est pas un particulier) afin de satisfaire aux exigences de la SADC :
 - nom ;
 - adresse ;
 - adresse courriel ;
 - numéro de téléphone.
- Fournir une attestation de compte de fiduciaire professionnel signée (manuellement ou électroniquement).

Pour obtenir plus de renseignements sur les responsabilités d'un fiduciaire professionnel, consultez le site de la SADC au sadc.ca/professionnels-de-la-finance/fiduciaires/fiduciaires-professionnels/.

Si le compte d'un client est considéré comme un compte de fiduciaire professionnel, le client n'a pas besoin de fournir à RBC les renseignements sur les bénéficiaires.

Pour que chaque bénéficiaire d'un compte de fiduciaire professionnel bénéficie de la protection d'assurance-dépôts distincte offerte par la SADC, le déposant (en l'occurrence, le fiduciaire professionnel) doit maintenir à jour ses propres dossiers à propos des bénéficiaires, conformément à la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) et ses règlements.

4. Quand dois-je fournir mon fichier sur les bénéficiaires de la fiducie ?

Les fichiers peuvent être téléversés tout au long de l'année ou à chaque mise à jour des renseignements sur les bénéficiaires de la fiducie. Nous continuerons de vous rappeler chaque année de fournir des renseignements à jour sur les bénéficiaires de la fiducie au plus tard le 30 avril.

5. Mon fichier contient des bénéficiaires qui ont le même nom, la même adresse et les mêmes droits sur le dépôt. Comment doivent-ils être mentionnés dans le dossier ?

Les bénéficiaires qui ont le même prénom et le même nom, la même adresse et les mêmes droits sur le dépôt doivent être différenciés (p. ex., au moyen d'un préfixe, d'un suffixe, d'un second prénom, d'initiales ou de renseignements supplémentaires dans une zone d'adresse).

Objectif du présent tableau de référence

Ce tableau de référence sert de guide pour la soumission des formules Désignation de bénéficiaire – Compte en fiducie d'entreprise RBC comptant 100 bénéficiaires ou plus. Il vous aide à :

- **Respecter la limite de caractères** en fournissant des abréviations normalisées pour les provinces et les États
- **Garantir l'exactitude de l'identification des pays** au moyen de codes pays approuvés
- **Maintenir la cohérence** des renseignements sur les bénéficiaires, en particulier pour les comptes assurés par la SADC

Pour obtenir des instructions complètes sur le téléversement groupé des données sur les bénéficiaires, consultez le document Désignation de bénéficiaire RBC® – Compte en fiducie d'entreprise (100 bénéficiaires ou plus) – Téléversement groupé – Guide d'utilisation.

Provinces canadiennes

Province	Abré.	Province	Abré.	Province	Abré.
Alberta	AB	Nouvelle-Écosse	NS	Terre-Neuve-et-Labrador	NL
Colombie-Britannique	BC	Nunavut	NU	Territoire du Yukon	YT
Île-du-Prince-Édouard	PE	Ontario	ON	Territoires du Nord-Ouest	NT
Manitoba	MB	Québec	QC		
Nouveau-Brunswick	NB	Saskatchewan	SK		

États-Unis

État	Abré.	État	Abré.	État	Abré.
Alabama	AL	Illinois	IL	New Jersey	NJ
Alaska	AK	Indiana	IN	New York	NY
Arizona	AZ	Iowa	IA	Nouveau-Mexique	NM
Arkansas	AR	Kansas	KS	Ohio	OH
Californie	CA	Kentucky	KY	Oklahoma	OK
Caroline du Nord	NC	Louisiane	LA	Oregon	OR
Caroline du Sud	SC	Maine	ME	Pennsylvanie	PA
Colorado	CO	Maryland	MD	Rhode Island	RI
Connecticut	CT	Massachusetts	MA	Tennessee	TN
Dakota du Nord	ND	Michigan	MI	Texas	TX
Dakota du Sud	SD	Minnesota	MN	Utah	UT
Delaware	DE	Mississippi	MS	Vermont	VT
District de Columbia	DC	Missouri	MO	Virginie	VA
Floride	FL	Montana	MT	Virginie-Occidentale	WV
Géorgie	GA	Nebraska	NE	Washington	WA
Hawaï	HI	Nevada	NV	Wisconsin	WI
Idaho	ID	New Hampshire	NH	Wyoming	WY

Pays

Afghanistan (I')	Albanie (I')
Afrique du Sud (I')	Algérie (I')
Åland (les Îles)	Allemagne (I')

Pays (cont.)

Andorre (l')	Comores (les)
Angola (l')	Congo (la République démocratique du)
Anguilla	Congo (le)
Antarctique (l')	Cook (les Îles)
Antigua-et-Barbuda	Corée (la République de)
Arabie saoudite (l')	Corée (la République populaire démocratique de)
Argentine (l')	Costa Rica (le)
Arménie (l')	Côte d'Ivoire (la)
Aruba	Croatie (la)
Australie (l')	Cuba
Autriche (l')	Curaçao
Azerbaïdjan (l')	Danemark (le)
Bahamas (Les)	Djibouti
Bahreïn	dominicaine (la République)
Bangladesh (le)	Dominique (la)
Barbade (la)	Égypte (l')
Bélarus (le)	El Salvador
Belgique (la)	Émirats arabes unis (les)
Belize (le)	Équateur (l')
Bénin (le)	Érythrée (l')
Bermudes (les)	Espagne (l')
Bhoutan (le)	Estonie (l')
Bolivie (État plurinational de)	Eswatini (l')
Bonaire, Saint-Eustache et Saba	États-Unis d'Amérique (les)
Bosnie-Herzégovine (la)	Éthiopie (l')
Botswana (le)	Falkland (les Îles)/Malouines (les Îles)
Bouvet (l'Île)	Féroé (les Îles)
Brésil (le)	Fidji (les)
Brunéi Darussalam (le)	Finlande (la)
Bulgarie (la)	France (la)
Burkina Faso (le)	Gabon (le)
Burundi (le)	Gambie (la)
Cabo Verde	Géorgie (la)
Caïmans (les Îles)	Géorgie du Sud-et-les Îles Sandwich du Sud (la)
Cambodge (le)	Ghana (le)
Cameroun (le)	Gibraltar
Canada (le)	Grèce (la)
Chili (le)	Grenade (la)
Chine (la)	Groenland (le)
Christmas (l'Île)	Guadeloupe (la)
Chypre	Guam
Cocos (les Îles)/ Keeling (les Îles)	Guatemala (le)
Colombie (la)	Guernesey

Pays (cont.)

Guinée (la)	Malaisie (la)
Guinée équatoriale (la)	Malawi (le)
Guinée-Bissau (la)	Maldives (les)
Guyana (le)	Mali (le)
Guyane française (la)	Malte
Haïti	Mariannes du Nord (les îles)
Heard-et-Îles MacDonald (l'île)	Maroc (le)
Honduras (le)	Marshall (les îles)
Hong Kong	Martinique (la)
Hongrie (la)	Maurice
Île de Man	Mauritanie (la)
Îles mineures éloignées des États-Unis (les)	Mayotte
Inde (l')	Mexique (le)
Indien (le Territoire britannique de l'océan)	Micronésie (États fédérés de)
Indonésie (l')	Moldova (la République de)
Iran (République islamique d')	Monaco
Iraq (l')	Mongolie (la)
Irlande (l')	Monténégro (le)
Islande (l')	Montserrat
Israël	Mozambique (le)
Italie (l')	Myanmar (le)
Jamaïque (la)	Namibie (la)
Japon (le)	Nauru
Jersey	Népal (le)
Jordanie (la)	Nicaragua (le)
Kazakhstan (le)	Niger (le)
Kenya (le)	Nigéria (le)
Kirghizistan (le)	Niue
Kiribati	Norfolk (l'île)
Kosovo (le)	Norvège (la)
Koweït (le)	Nouvelle-Calédonie (la)
Lao (la République démocratique populaire)	Nouvelle-Zélande (la)
Lesotho (le)	Oman
Lettonie (la)	Ouganda (l')
Liban (le)	Ouzbékistan (l')
Libéria (le)	Pakistan (le)
Libye (la)	Palaos (les)
Liechtenstein (le)	Palestine, État de
Lituanie (la)	Panama (le)
Luxembourg (le)	Papouasie-Nouvelle-Guinée (la)
Macao	Paraguay (le)
Macédoine du Nord (la)	Pays-Bas (Royaume des)
Madagascar	Pérou (le)

Pays (cont.)

Philippines (les)	Somalie (la)
Pitcairn	Soudan (le)
Pologne (la)	Soudan du Sud (le)
Polynésie française (la)	Sri Lanka
Porto Rico	Suède (la)
Portugal (le)	Suisse (la)
Qatar (le)	Suriname (le)
République arabe syrienne (la)	Svalbard et l'Île Jan Mayen (le)
République centrafricaine (la)	Tadjikistan (le)
Réunion (La)	Taïwan (Province de Chine)
Roumanie (la)	Tanzanie (la République-Unie de)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (le)	Tchad (le)
Russie (la Fédération de)	Tchéquie (la)
Rwanda (le)	Terres australes françaises (les)
Sahara occidental (le)*	Thaïlande (la)
Saint-Barthélemy	Timor-Leste (le)
Saint-Kitts-et-Nevis	Togo (le)
Saint-Marin	Tokelau (les)
Saint-Martin (partie française)	Tonga (les)
Saint-Martin (partie néerlandaise)	Trinité-et-Tobago (la)
Saint-Pierre-et-Miquelon	Tunisie (la)
Saint-Siège (le)	Türkiye (la)
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Turkménistan (le)
Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha	Turks-et-Caïcos (les Îles)
Sainte-Lucie	Tuvalu (les)
Salomon (les Îles)	Ukraine (l')
Samoa (le)	Uruguay (l')
Samoa américaines (les)	Vanuatu (le)
Sao Tomé-et-Principe	Venezuela (République bolivarienne du)
Sénégal (le)	Vierges britanniques (les Îles)
Serbie (la)	Vierges des États-Unis (les Îles)
Seychelles (les)	Viet Nam (le)
Sierra Leone (la)	Wallis-et-Futuna
Singapour	Yémen (le)
Slovaquie (la)	Zambie (la)
Slovénie (la)	Zimbabwe (le)



® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada.
‡ Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif.

VPS114422

134031 (02/2026)